

SPECIAL
INSERM

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

BONNE
ANNEE !

Que nos voeux connaissent un début de réalisation en 96 !

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au n°1 A 5/1/1996

2,00 FRF

Page 2	Si ce n'est déjà fait, le BRS n° 234 doit vous parvenir sous peu...
Pages 3-4	<u>Préparation de la CE INSERM du 12 janvier 96 concernant un point de l'ordre du jour : le CAES.</u>
Page 5	A propos des retenues pour faits de grève. SOLIDARITÉ GRÉVISTES.
Pages 6 à 8	Echos des sections : BICETRE et SIEGE INSERM.
Pages 9-10	<u>LETTRE PETITION au Premier Ministre sur les revendications au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA à faire signer au plus vite.</u>
Page 11	Lettre à Mr LAZAR concernant la situation de l'INSERM et le manque de débats avec la direction. Communication des copies des courriers au Premier Ministre et au Secrétaire d'Etat chargé de la Recherche rappelant les revendications pour lesquelles nous agissons.
Pages 12 à 18	DOSSIER : après le sommet social du 22 décembre à Matignon

SOMMAIRE

L'EXIGENCE DEMEURE DU RETRAIT DU PLAN JUPPE ET DE L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS SUR LES REVENDICATIONS...

l'hebdo
de l'actualité sociale
le social
est en pleine **forme**

LA SEMAINE PROCHAINE

- Un dossier complet sur l'analyse des mouvements sociaux de cette fin d'année.
- Ce mouvement prend ses racines sur un socle commun de ras le bol.
- Il développe de multiples expériences de solidarité et fait reculer l'individualisme.
- La grève des cheminots a révélé un syndicalisme moderne et attrayant.
- Ces événements montrent une société secouée, en prise avec l'enjeu social.

COMMANDES

Passez vos commandes à L'hebdo de l'actualité sociale, 263, rue de Paris, case 600, Montreuil Cedex 93516.

Tél : 49 88 68 50 - Fax : 49 88 68 66

Ce B.R.S.n° 234 déposé à la poste le 2 janvier 96
devrait vous parvenir sous peu.

Il contient des informations sur les importants mouvements sociaux de décembre. Vous trouverez en fin de ce SNTRS-INFO un dossier complémentaire après le sommet social du 22 décembre 95. Nous réimprimons ici la lettre-pétition au Premier Ministre (pages 10-11) qui a été insérée dans le BRS afin qu'elle soit utilisée au plus vite par les sections syndicales auprès des personnels.



1996 : vigilance et poursuite de l'action.

L'action unie des travailleurs peut faire reculer le pouvoir. C'est ce qui a été démontré en ces mois de novembre et de décembre 1995. L'action déterminée à contraindre le gouvernement et son premier ministre à reculer sur des questions essentielles pour les cheminots, les travailleurs de la RATP, ceux de la Fonction publique et des collectivités locales : les droits en matière de retraites notamment (voir en pages intérieures).

Cependant, la vigilance s'impose : l'expérience montre que les promesses gouvernementales ne sont pas toujours tenues. Des inquiétudes subsistent. Bon nombre de revendications n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante, voire pas de réponse du tout. Il en est ainsi de la nécessaire progression du pouvoir d'achat : les salaires dans la Fonction Publique restent bloqués.

Le "plan Juppé" remettant en cause les fondements de la Sécurité Sociale n'est pas encore enterré. La Recherche Publique est toujours en danger et l'emploi scientifique en baisse.

Il ne s'agit là que de quelques unes des raisons qui doivent nous pousser à poursuivre, à développer l'action. Pour y parvenir il n'y a aucune recette miracle. Seuls le débat avec les chercheurs et les ITA, sur les enjeux et les moyens à mettre en oeuvre pour obtenir satisfaction, est efficace. Une autre tâche essentielle pour le développement de la CGT dans notre secteur : renforcer le SNTRS, proposer l'adhésion. Les élections au CA du CNRS, les luttes de ces derniers mois sont, pour nous, encourageantes.

Bon courage !

...et bonne année 1996 !

Jean OMNES

SOMMAIRE

- Pages 2
Sommet social : déclaration de L. VIANNET
- Pages 3 - 4
Connaissez-vous le plan JUPPE ?
- Pages 5 - 6
LETRE PETITION au Premier Ministre sur les revendications des personnels du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA.
- Page 7
Lutter ça paye !! La vigilance s'impose et la lutte continue pour le retrait du Plan Juppé et l'ouverture de négociations.
- Page 8
Le Plan Bayrou pour l'université : largement insuffisant.
- Pages 9 - 10
Elections au Conseil d'Administration du CNRS : Progrès du SNTRS-CGT. Communiqué du bureau national du SNTRS-CGT et Tableau des résultats des élections
- Pages 11-12
Compte rendu du Comité Technique Paritaire CNRS du 17/11/95.
- Pages 13 À 16
Les Conseils Consultatifs Régionaux du CNRS : Propositions du SNTRS-CGT : nous demandons aux sections de nous faire part de leurs remarques ou modifications.
- Pages 17 - 18
Intervention de Jean OMNES, au nom du SNTRS-CGT, au 45ème congrès de la CGT.
- Page 19
COTISATIONS 1995 : urgence. N'attendez pas !
- PAGE 20
AFFICHETTE proposant l'adhésion : à utiliser par chaque adhérent dans son laboratoire ou service pour lancer une campagne d'adhésions au SNTRS-CGT.

A propos du "Sommet Social" deux réactions à la sortie :

Louis VIANNET : "La montagne a accouché d'une souris...l'action continue !"

Jean GANDOIS (CNPf) : "Je ne voulais pas d'augmentation de salaires...il n'y a pas d'augmentation de salaires"

Préparation de la Commission Exécutive INSERM du 12/01/96

*Un des points à l'ordre du jour concerne le CAES.
(Rappelons que les élections auront lieu en février). Nous reprenons ici la
publication, sous la responsabilité des animateurs de secteurs,
de textes préparatoires aux réunions de C.E.*

Les quatre secrétaires du CAES ont une ancienneté variant de 6 à 20 ans. Jusqu'à maintenant, leur carrière était référencée sur la base des contractuels à l'INSERM. Or, il n'existe plus actuellement de contractuel à l'INSERM (tout du moins d'anciens contractuels) et il est maintenant nécessaire de redéfinir la Convention passée avec le personnel CAES pour la continuité de leur carrière. Elles sont actuellement toutes de la catégorie 2 D à des indices divers. Elles ont une grande autonomie dans leur travail par le fait même que les responsables sont des élus disposant au plus d'une journée par semaine pour assurer leur mandat. De plus, ce sont elles qui assurent la formation technique des nouveaux élus à chaque mandat. Elles semblent avoir désormais une autre qualification que celle de secrétaire. Une intersyndicale est prévue sur ce sujet courant janvier 96.

Le CAES dispose actuellement d'une importante réserve de SICAV (environ 4 millions de francs) constituée depuis des années par des méthodes comptables telles la nécessité de mettre en réserves des fonds pour faire face aux obligations patronales, pour réinvestir ou pour renouveler le matériel. Or, il n'y a pas eu depuis plusieurs années de décisions prises pour investir de nouveau. D'ailleurs, en regard de la fréquentation des "investissements et hors investissements par les agents", il est aisé de constater que les investissements engagés par les divers responsables qui se sont succédé au CAES au cours des différents mandats intéressent de moins en moins les agents. Il est devenu urgent de se poser des questions : les vacances dans les investissements sont-elles trop onéreuses ? Pourquoi les agents ne les choisissent-ils pas ?

Il apparaît sur le tableau joint des activités que globalement ce que propose le CAES est moins demandé que lorsque les agents choisissent eux-mêmes : Enfance individuelle/PVI ou Vacances Hors Investissements/Vacances Investissements.

Le Fonds de réserves en SICAV concerne aussi les obligations patronales vis-à-vis du personnel CAES. Il y a également l'obligation de mettre en réserves les fonds disponibles représentant les indemnités de licenciement du personnel CAES (20 jours de traitement/année de présence au service du CAES avec un maximum de 6 mois).

Globalement, peu d'agents ont recours au CAES sur les 5 000 agents (12% pour les commissions qui fonctionnent le mieux).

Pourquoi ?

Les activités proposées sont-elles trop chères ou bien ne correspondent-elles pas aux besoins des agents ou à leur souhait ?

Ou bien la subvention n'est-elle pas assez importante ?

Est-ce l'information qui ne passe pas ?

Faudrait-il informer autrement que par le flash et comment ?

Ci-dessous, la fréquentation du CAES selon le "T" sur les 4 dernières années pour quelques activités parmi celles qui sont les plus demandées.

ACTIVITES	Année	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	TOTAL
Voy.Options	1991	1	5	6	3	2	2	2	21
En Nbre	1992	7	3	13	6	6	0	2	37
Agents	1993	3	2	9	10	1	1	2	28
	1994	8	8	8	2	5	2	2	35
									0
Voy.CAES	1991	6	11	23	11	6	11	6	74
En Nbre	1992	3	4	9	11	11	2	3	43
d'Agents	1993	4	10	17	26	12	12	3	84
	1994	12	8	15	17	17	8	10	87
SLC	1991	26	25	36	30	33	22	13	185
En Nbre	1992	13	11	17	14	17	24	7	103
Agents	1993	13	12	30	21	24	25	2	127
	1994	11	16	22	26	24	26	0	125
Enfance Indivi	1991	52	57	108	110	63	41		431
En Nbre	1992	32	38	99	104	56	39		368
d'enfants	1993	41	55	108	88	73	52		417
	1994	41	59	97	82	69	41		389
PVI	1991	49	39	76	46	34	28		272
En Nbre	1992	53	42	79	41	30	28		273
d'enfants	1993	60	59	74	47	21	22		283
	1994	94	40	81	53	27	30		325
Vacances Inves	1991	24	39	53	23	12	10		161
En Nbre	1992	23	23	42	28	13	10		139
familles	1993	30	27	39	30	12	9		147
	1994	27	28	43	24	15	13		150
									0
Vac. Hors In	1991	73	83	132	79	35	19		421
En Nbre	1992	85	84	139	90	40	10		448
familles	1993	76	96	111	85	50	18		436
	1994	69	84	123	95	50	18		439

A propos des retenues pour faits de grève...

Pour la 2ème fois depuis le mois d'octobre, nous avons reçu dans nos feuilles de paye un "papillon" que la Direction nous demande de signer et retourner en nous déclarant intentionnellement gréviste.

Le SNTRS-cgt propose de ne pas répondre à ce courrier, comme il l'avait fait avec les autres syndicats en octobre. Pourquoi ?

- en faisant grève et/ou en manifestant à l'appel des organisations syndicales, les personnels se battent pour la protection sociale, les retraites, les salaires et pour un meilleur service public ; ils combattent aussi le mépris dans lequel le Gouvernement les tient.

- depuis des années, Gouvernement et Direction d'organisme n'écoutent et n'entendent plus aucune revendication ; il est choquant, pour une fois où la Direction fait acte de communication, que cela serve à pénaliser les personnels. Rappelons au passage que la Direction Générale a changé la procédure pour faits de grève : jusqu'à présent, ne pas répondre impliquait d'être considéré comme gréviste.

- dans ce contexte, nous ne voulons pas que les retenues pour faits de grève aillent à la puissance publique. Nous préférons décider qu'elles servent à la solidarité avec les grévistes ponctionnés, en versant nos journées de salaire aux cheminots, agents de la RATP... Cette solidarité peut également s'exercer au sein de l'organisme (pour les agents ayant fait l'objet d'un pointage par leur chef de service par exemple). Si vous avez été ponctionné sur votre salaire et que cela vous pose un problème, faites-le savoir auprès de votre section locale ou du syndicat national afin que nous puissions organiser cette solidarité.

SOLIDARITÉ GRÉVISTES

PRÉCISION CONCERNANT LE COMPTE OUVERT PAR LA CGT :

Libellez vos chèques à l'ordre de :

"CGT SOLIDARITÉ GRÉVISTES"

Adressez-les à la CGT "SECTEUR POLITIQUE FINANCIÈRE"

263, RUE DE PARIS, 93515 MONTREUIL

Indiquez dans votre courrier la répartition que vous avez décidée (cheminots, ratp,...).

**SNTRS-CGT SGEN-CFDT
SNCS USCA-CGT
NON-SYNDIQUES**

Proposition de recensement des personnels hors-statuts

A l'origine du mouvement social actuel, les revendications des grévistes se fondent à la fois :

- sur la défense des acquis sociaux des personnels de la fonction publique,
- sur la défense d'outils de travail qui permettent à ces mêmes personnels d'assurer une mission de service public.

Parallèlement, un plan de réorganisation structurelle de la sécurité sociale voyait le jour. Dans celui-ci, les propositions pour financer le système de protection sociale étaient remises en cause par les grévistes et par une majorité de Français pour qui ces modes de financement sont socialement injustes.

Le taux de chômage actuel est à l'évidence un des facteurs responsables des problèmes de financement de la protection sociale. C'est en effet dans une perspective de chômage massif et durable et de précarisation croissante des emplois existants que se situe le plan Juppé.

A notre niveau et dans nos labos, cet effet de précarisation se fait de plus en plus présent, mettant en cause, au bout du compte, la finalité et la faisabilité des recherches publiques.

Afin de discuter de ces problèmes sur notre site, nous vous proposons, dans un premier temps, d'effectuer le recensement des personnels hors-statuts en détaillant leurs couvertures sociales. Nous inviterons prochainement les personnels statutaires et non-statutaires à venir en discuter afin d'envisager les démarches et/ou autres actions possibles pour combattre cette crise de l'emploi dans la recherche.

**Effectifs et emploi des statutaires et des hors-statuts sur le site de Bicêtre
Décembre 1995**

A) Personnels statutaires de l'unité ou du service

Pourriez-vous tout d'abord communiquer les effectifs des personnels statutaires en distinguant les différents emplois (chercheurs, ingénieurs et assistants-ingénieurs, techniciens, administratifs).

EMPLOI	Effectifs
Chercheurs	
Hospitalo-universitaires	
Ingénieurs et assists	
Techniciens	
Administratifs	
Total	

B) Personnels Hors-statuts de l'unité ou du service

Afin que ce premier travail de comptabilité soit utilisé pour alimenter une réflexion approfondie sur la structure de l'emploi, il est important de bien détailler les situations rencontrées, particulièrement vis-à-vis des différents types de couverture sociale auxquels sont affiliés les personnels hors-statut.

1) CES

Il faudrait distinguer

- les CES INSERM (nb)
- les CES associations (nb)

et dénombrer pour l'ensemble, les fonctions occupées ainsi que la couverture sociale dont ils bénéficient

2) Vacataires

Nombre, fonctions occupées et couverture sociale.

3) CDD

Il faudrait distinguer

- les CDD INSERM (nb)
- les CDD Association (nb)
- les CDD privés (nb)

et dénombrer pour l'ensemble, les fonctions occupées ainsi que la couverture sociale dont ils bénéficient.

Il serait intéressant de savoir si ces CDD sont des premiers contrats ou des renouvellements.

4) Postes verts

Nombre, emplois occupés et couverture sociale.

5) Etudiants

Il faudrait distinguer

- les DEA
- les thèses financement MRT
- les thèses financement fondation
- les thèses financement pays d'origine
- les thèses autres financements ou sans financement

et dénombrer pour l'ensemble la couverture sociale dont ils bénéficient.

6) Post-doc

Idem que pour les étudiants

IMPORTANT

- Lorsque des personnels se trouvent partagés entre plusieurs sources de financement avec des statuts différenciés, le préciser (par exemple vacations et CDD)

- Lorsque des personnels travaillent à temps partiel, le préciser aussi.

En cette nouvelle année la section SNTRS/C.G.T. vous présente à son tour ses meilleurs voeux pour l'année 1996.

Nous vous souhaitons des augmentations de salaires, des réductions de temps de travail qui soient de véritables réductions et qui ne se traduisent pas par du rattrapage ou par un surcroît de charges pour les collègues, nous vous souhaitons également des formations qualifiantes.

Nous souhaitons pour le service public auquel nous sommes tous attachés de meilleurs budgets et de nombreuses créations de postes tant de chercheurs que d'ITA.

Nous souhaitons également la mise à l'écart définitive et complète du soi-disant plan de réforme de la Sécurité sociale.

La période qui vient de s'écouler a été passionnante et riche d'enseignements pour tous:

- en effet qui par exemple se souciait vraiment de savoir si les cotisations sociales devaient être du domaine de l'impôt ou rester des cotisations ?

Mais aussi, et c'est une des caractéristiques des grands mouvements sociaux au cours de cette période nous avons pu nous demander pourquoi nous travaillions ?

-pour nos retraites ? oui

-pour l'avenir de nos enfants ? oui certes

Mais aussi pour certaines autres choses encore :

-pour le service public :

c'est à dire pour la collectivité, pour l'amélioration du sort de tous en France où il est incompréhensible qu'à notre époque de progrès technique ininterrompu, il puisse y avoir des millions de personnes laissées pour compte par notre société qui tolère des chômeurs et des sans-abri, hypocritement qualifiés de "SDF" et qui nomme "exclusion" ce qui est de la misère !

Mais nous sommes également capables de penser à d'autres pays que le nôtre et même à d'autres pays que ceux qui constituent l'Europe : par exemple à l'Afrique gravement atteinte par le Sida !

Changer le monde ? oui pourquoi pas, voici vraiment un grand projet pour notre pays si fier de ses traditions.

Mais après le lyrisme revenons au quotidien :

Certains de nos collègues, même syndiqués ont pu être surpris et même offusqués des consignes syndicales de pas se déclarer grévistes lorsqu'il leur étaient demandés par la direction de préciser s'ils avaient fait grève tel ou tel jour.

Notre objectif est simple : outre le fait qu'il n'est pas souhaitable qu'un service de l'administration, même s'il n'a aucune arrière pensée liberticide, puisse constituer un fichier des grévistes, il ne nous paraît pas désirable de faire cadeau d'une ou plusieurs journées de salaire au gouvernement alors que précisément nous lui réclamons une augmentation de nos traitements !

En revanche, nous invitons nos collègues qui ont fait grève une ou plusieurs fois, à verser au moins une journée de salaire aux comités de soutien des grévistes, en précisant aux responsables syndicaux de leur connaissance à quelle catégories de grévistes ils souhaitent l'adresser : cheminots, agents de la RATP, postiers etc. ...

Enfin si des remarques peu amènes quant à leur assiduité avaient été adressées à des collègues au cours de la période des grèves, nous les invitons à en faire part aux syndiqués et responsables syndicaux de leur connaissance.

Que nos voeux connaissent un début de réalisation en 1996

Cordialement

LETTRE-PÉTITION

à Monsieur le Premier Ministre,
Hôtel Matignon,
57, rue de Varenne,
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Nous voulons rappeler ici les revendications essentielles pour lesquelles nous, personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, agissons.

Sécurité Sociale, Retraite

Comme l'ensemble des travailleurs de la Fonction Publique et, plus largement, de tous les travailleurs du pays, nous refusons la remise en cause du système de protection sociale et de retraite. Avec eux nous exigeons le retrait du "Plan Juppé" et l'abrogation de toutes les mesures déjà prises par le gouvernement (abrogation du forfait hospitalier et de la CSG, retour à 37,5 annuités pour bénéficier d'une retraite à taux plein et au calcul des pensions sur la moyenne de 10 meilleures années de salaires revalorisés, annulation des mesures abaissant le taux de remboursement des actes médicaux et médicaments, notamment).

Salaires, pouvoir d'achat :

Le blocage des salaires doit être levé et les pertes cumulées de pouvoir d'achat doivent être rattrapées.

Nous restons, en tout état de cause, vigilants. Nous poursuivrons notre action contre tout recul en matière de protection sociale, d'emploi, de retraites et de salaire.

Dans notre secteur il est des revendications essentielles qui doivent être satisfaites et sur lesquelles des négociations doivent s'ouvrir immédiatement.

Rémunérations

Taux de la Prime de Participation à Recherche Scientifique à 16% pour tous les corps de chercheurs et d'ITA ; revalorisation des indices de référence servant au calcul de cette Prime.

Retraites

Gratuité de la validation des années de non-titulaire pour la retraite (personnels des EPST, sur statut de contractuel depuis les années 50, titularisés en 1984) ; remboursement des sommes déjà versées à cet effet ; autorisation de validation pour les périodes travaillées à mi-temps, sans exception.

Emploi :

Levée du gel de la moitié des postes libérés ; annulation des suppressions d'emplois ; créations des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et administratifs de toutes catégories, nécessaires au bon fonctionnement des unités et au développement de la recherche au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA. Résorption des emplois précaires ; titularisation des agents occupant ces emplois, ainsi que de tous ceux qui ont été injustement écartés de la titularisation.

Carrières :

Reconnaissance concrète des qualifications par la mise en place d'une procédure particulière, différente du mode de promotion habituel ; déblocage des transformations d'emplois nécessaires à cette reconnaissance et aux promotions dans le cadre de l'application du statut (quasi inexistantes aujourd'hui)..

Amélioration des carrières, notamment par la levée de toutes les mesures qui tendent à les ralentir (notamment la levée des barrages de grades) et par une amélioration sensible des grilles indiciaires et du déroulement des carrières.

Levée de toutes les disparités entre catégories de personnels.

Maintien du corps des Assistants Ingénieurs et revalorisation de celui-ci.

Avenir des organismes de Recherche :

Il est utile de rappeler ici notre opposition résolue à la politique que mène votre gouvernement, visant à la contractualisation de la recherche publique, au pilotage accru de la recherche, au financement des activités de recherche essentiellement sur programme et à la précarisation de l'emploi scientifique.

La maîtrise des choix scientifiques doit être assurée par la communauté scientifique elle-même, dans le cadre d'une politique nationale de recherche, à la définition de

laquelle toutes les composantes doivent être associées, notamment les organismes publics de recherche et l'Université.

L'Etat doit assurer le financement récurrent des unités de recherche et garantir à 100% les dépenses en matière de salaires.

Le "trou" dans les finances du CNRS doit être totalement comblé par l'Etat. Des moyens financiers plus importants doivent être débloqués, pour permettre un développement des organismes.

Nous exigeons du Gouvernement que vous dirigez, qu'il renonce à ses projets concernant la Sécurité Sociale et les retraites, qu'il réponde aux revendications des personnels de la recherche et qu'il décide d'ouvrir des négociations sur ces revendications dans les plus brefs délais.

NOM, Prénom	Laboratoire ou service	Signature

Remettez cette pétition à un militant du SNTRS-CGT ou adressez-la directement au Premier Ministre par courrier ou par FAX n° (16) 45 44 15 72.

CGT
SNTRS

25, rue de cheureuse
91400 ORSAY

TÉLÉPHONE 69 07 60 13
TÉLÉCOPIE 69 07 50 05
RÉPONDEUR 69 07 30 11
E-MAIL sntrs@psisun.u-psud.fr

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SECTION NATIONALE INSERM

ORSAY, le 22 Décembre 1995

Monsieur LAZAR
Directeur Général de l'INSERM
101, rue de Tolbiac
75013 PARIS

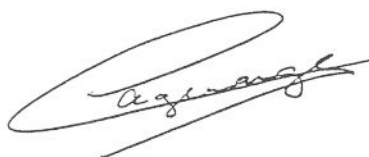
Monsieur le Directeur Général,

Veillez trouver, ci-joint, copies de deux lettres que le syndicat a adressé respectivement au Premier Ministre et au Secrétaire d'Etat chargé de la Recherche.

La responsabilité en terme d'arbitrage budgétaire appartient aux ministères de tutelle ; nous pensons toutefois que les directions des organismes sont concernées et doivent prendre leurs responsabilités dans les demandes qu'elles font pour le fonctionnement des laboratoires et services, et les besoins en personnels, pour une recherche publique répondant aux besoins de la Nation.

C'est pourquoi, nous pensons qu'il est dommageable que, depuis des années, aucune discussion de fond n'ait pu avoir lieu sur les problèmes d'emploi, de budget et d'avenir de l'organisme avec la direction de l'INSERM.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération.



Dominique LAGRANGE
Secrétaire de la Section Nationale INSERM
du SNTRS-CGT.

M.

1 heure 30 :
à l' issue du sommet social
- Matignon -
22 décembre 1995
Déclaration de L. Viannet, Secrétaire
général de la CGT

Il n'y a vraiment aucun rapport entre la durée de la réunion et son efficacité, ni entre la longueur du texte du gouvernement et son contenu concret.

Manifestement, le gouvernement n'a pas pris la mesure des exigences que portent les mouvements sociaux et qu'expriment les salariés, retraités, sans emploi, exclus. En guise de "sommet", la montagne a accouché d'une souris.

Sur l'ensemble des questions abordées, le gouvernement en reste à la périphérie des problèmes, sans la moindre proposition concrète s'attaquant au coeur des dossiers lourds auxquels est confronté le pays.

Il reconnaît le besoin de soutien de la consommation mais refuse l'augmentation du SMIC, du RMI, de mesures pour les plus démunis. Ses propositions sont sans commune mesure ni avec l'attente du monde du travail, ni avec les besoins de la situation.

Il maintient toutes les ponctions prévues pour le financement des déficits et persiste dans l'utilisation de la CSG qui, certes, devient déductible, mais conserve tous ses aspects inégalitaires. Aucune précision n'est donnée sur la participation des revenus financiers au financement de la protection sociale.

Quant à l'insertion des jeunes, l'essentiel du dispositif reste ancré sur les schémas antérieurs de stages divers dont aucun ne constitue une réelle voie d'accès à l'emploi. Les formules plus précises sur les contraintes d'embauche réservées aux jeunes, restent frappées du sceau de l'impuissance à élaborer des mesures concrètes d'incitation à la création d'emplois nouveaux.

Or, il n'y aura pas de dispositions durables et crédibles pour favoriser l'embauche des jeunes sans un environnement de mesures incitant à la création d'emplois nouveaux. Les jeunes en grande difficulté nécessitent un dispositif particulier intégrant un parcours qualifiant et suivi. S'en tenir à proposer des CIE est sans rapport avec les besoins.

Concernant la réduction de la durée du travail, la proposition d'une loi-cadre, portant objectif d'une durée hebdomadaire de 35 heures -qui donnerait précisément un sens et une portée aux négociations de branche faites par la CGT- est hors du champ des intentions du gouvernement.

Au total, le texte du gouvernement qui relève de sa seule responsabilité, est à cent lieues des réponses qu'appelle la situation actuelle et les dures perspectives des mois à venir, ce qui ne peut que renforcer notre détermination de peser sur toutes les discussions à venir.

Toutes les raisons qui ont nourri les luttes sociales des dernières semaines restent donc sur le devant de la scène. La déception et la colère n'attendront pas les prélèvements de la fin janvier pour se manifester.

COMMUNIQUE

Comme le Premier ministre l'a annoncé aux partenaires sociaux lors de leur rencontre du 21 décembre, le gouvernement prendra les mesures suivantes visant à utiliser l'épargne existante en faveur de la consommation, à encourager les dépenses en faveur du logement, à dynamiser l'investissement public et à soutenir l'activité des entreprises.

1. S'agissant de la **consommation**, les ménages pourront disposer librement, sans pénalités ni impositions, avant le 30 juin 1996 :

- dans le cadre d'un accord d'entreprise, des réserves de participation et du montant des plans d'épargne entreprise constitués au titre des années 1991 et 1992 ;
- de l'épargne constituée dans les plans d'épargne populaire ; pour les ménages non imposables cette faculté est instituée sans limite dans le temps.

En outre, seront exonérées d'imposition sur les plus-values les cessions de SICAV affectées avant le 30 juin 1996 à des dépenses d'équipement électro-ménager, d'ameublement et de travaux d'entretien et d'amélioration du logement dans la limite d'un plafond de 100.000 F. par ménage.

Avec le même objet et pour le même montant, un prélèvement sera possible sur les plans d'épargne logement ouverts avant le 30 juin 1993 sans pénalité par rapport à un plan allant jusqu'à un terme normal.

2. S'agissant du **logement**, l'acquisition et les grosses réparations seront favorisées par les mesures suivantes en vigueur jusqu'au 31 décembre 1996 :

- extension des prêts à taux zéro au logement ancien en réduisant de 35 à 20 % du coût de l'acquisition le montant de travaux exigé ;
- assouplissement des conditions d'utilisation des droits à prêts des plans d'épargne logement ; droit à prêt majoré de 20 %, possibilité d'utiliser le droit à prêt pour l'acquisition de résidences secondaires dans l'ancien ; possibilité de fractionner dans le temps et entre plusieurs utilisations le droit à prêt ; allongement à deux ans du délai de mise en oeuvre du droit à prêt.

Ces mesures seront applicables à partir du 1er janvier 1996.

3. S'agissant des **investissements publics** : l'état réaffirme son attachement à la réalisation du programme européen de grands travaux ;

Il veillera à ce que le programme d'investissement des entreprises publiques apporte le plus tôt possible en 1996 sa contribution au soutien de l'activité.

Il mettra à disposition des collectivités locales une enveloppe de prêts CODEVI de 17 Mds de F. pour leurs travaux d'infrastructure, d'équipement et d'amélioration de l'habitat.

4. Un projet de loi prévoyant, à prélèvement constant, le transfert progressif de cotisations salariales maladies vers une contribution sociale élargie déductible sera présenté au Parlement avant le 30 juin 1996.

A l'occasion de ce transfert, la cotisation maladie des non salariés sera réduite selon la même proportion que celle des salariés.

En outre, pour alléger le coût du travail, le gouvernement engagera la réforme nécessaire pour substituer aux salaires, au moins partiellement, une autre assiette de cotisations patronales d'assurance maladie.

SOMMET SOCIAL - MATIGNON LE 21 DECEMBRE 1995
DECLARATION DE L. VIANNET, SECRETAIRE GENERAL
AU NOM DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

Monsieur le Premier Ministre, Mesdames, Messieurs.

Cette réunion se tient alors que persiste, dans le pays, l'expression d'un mécontentement qui, contrairement à la présentation qui en est faite, concerne toutes les catégories de salariés. C'est dire que les exigences qu'exprime le mouvement social doivent être au cœur des discussions, d'autant qu'un certain nombre d'entre elles dépendent bien, très directement, de la responsabilité du gouvernement.

Vous avez souhaité aborder le problème de la croissance et de la relance de l'activité. Il conditionne à lui seul, pour une large part, la situation de l'emploi.

Mais toutes les mesures prises ou prévues sous couvert de réduction de déficit, depuis la hausse de la TVA, l'augmentation du forfait hospitalier, la suppression de l'exonération de 42,00 francs de la CSG et, maintenant, les prélèvements prévus par ce qui demeure du plan Sécurité Sociale, représentent des ponctions considérables sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, notamment des plus démunis, alors même que la consommation était déjà mal en point.

Cette réalité a tenu et tient une grande place dans la colère qui s'exprime.

Pour que la notion de relance et de croissance ait une réelle signification en regard des besoins d'emplois **IL FAUT COMPLETEMENT REVOIR LES DISPOSITIONS PREVUES SUR LES FINANCEMENTS**

Nous ne pouvons accepter, par exemple, que le remboursement de la dette sociale soit essentiellement supportée par les salariés et les retraités sans dire un mot des 70 milliards de dettes patronales qui pourraient être compensées par une contribution solidaire de toutes les entreprises, et sans dénoncer le fait que les intérêts perçus au titre de cette dette vont accroître les patrimoines et les grosses fortunes de 100 milliards en 13 ans.

Cela ne peut que renforcer l'exigence de faire participer les revenus financiers, aussi bien en paiement de la dette qu'au financement de la protection sociale, dans des conditions équivalentes à celles des salariés. Le report de la RDS, envisagé par ailleurs pour aider à la relance de l'activité, confirme bien l'importance de la ponction, et nous le soutenons en indiquant que le délai dérogé doit être mis à profit pour mettre en place un financement plus juste, mais j'ajoute qu'il justifie pleinement le gel du plan actuel dans l'attente de mesures différentes.

Il faut que le gouvernement donne l'exemple d'un effort sur les salaires, les pensions de retraites, les revenus des privés d'emploi dont un sur deux est sans indemnité.

La question du relèvement du SMIC, du RMI est donc posée, comme est posée la question de mesures protégeant les familles en détresse contre les coupures d'eau, d'électricité, voire l'exclusion.

Il est de votre responsabilité d'ouvrir des négociations salariales dans la Fonction Publique, d'impulser celles qui devraient s'ouvrir dans les entreprises nationales.

Non seulement nous nous refusons à opposer salaire et emploi ou à conditionner l'un à l'autre, mais nous affirmons qu'il n'y aura relance de l'activité et croissance que si, dans le prolongement des négociations salariales, se met en place une véritable réforme de la politique de l'emploi.

Il est urgent de procéder à une véritable remise à plat des différentes mesures prises au nom de l'emploi, pour faire baisser le coût du travail dont les effets, sur les

créations d'emploi, restent à démontrer. Au total, ce sont 300 milliards dont il convient de voir comment ils ont été et sont utilisés. Il n'est plus tolérable que de telles sommes échappent à la transparence et au contrôle public.

Mettez en place un dispositif qui permette d'effectuer un réel contrôle, et nous avons des propositions.

Nous avons entendu les protestations du représentant des PME au long de ce conflit, quant aux conséquences du mouvement.

Mais, en fait, les causes des difficultés des PME-PMI étaient présentes bien avant le conflit. Pour l'essentiel, leur activité est directement liée au marché intérieur, c'est dire l'incidence directe de la baisse du pouvoir d'achat sur leur activité.

Nous avons souvent dénoncé l'inégalité de traitement dont les PME sont l'objet de la part des banques, et nous constatons que ce ne sont pas les PME qui bénéficient de l'essentiel des mesures visant à baisser le coût du travail. Enfin, nombre d'entre elles sont purement et simplement dans une situation de totale dépendance des grands groupes et n'ont aucune marge de manœuvre réelle.

C'est aussi leur intérêt et l'intérêt de l'emploi que de soutenir les mesures de relance par une politique salariale dynamique et une politique de crédit favorable aux créations d'emploi et une réforme du mode de calcul des cotisations patronales, comme nous le proposons.

Le CNPF aura quand même grande difficulté à masquer ses responsabilités dans la situation que connaît le pays, et notamment dans le systématisme avec lequel l'emploi est considéré comme élément décisif de productivité et de compétitivité.

Nous sommes très attentifs et très soucieux de la situation faite à la Jeunesse, mais aucune mesure particulière d'insertion des jeunes dans la vie active n'aura d'effets durables si elle ne s'insère pas dans un dispositif global d'incitation à la création d'emplois.

Nous proposons donc de suspendre les plans sociaux qui persistent et de stopper les dossiers lourds de suppressions d'emplois qui s'annoncent dans les arsenaux, les industries de défense, les banques et certains autres services. Il faut donner aux Comités d'entreprise un véritable droit de veto ou de recours suspensif et la possibilité de proposer des solutions alternatives.

En effet, nous sommes aujourd'hui en présence, non pas d'une politique de l'emploi, mais d'un ensemble de dispositions qui visent à gérer le sous-emploi, ce qui est différent et qui a comme effet de laisser à l'abandon 3 à 400.000 jeunes en situation d'exclusion totale, sans la moindre perspective parce que sans formation, sans ressources et qui, pour le moment, ne sont concernés par aucune disposition.

La mise en œuvre d'une autre politique de l'emploi est donc une priorité. Elle doit impliquer le gouvernement, les directions d'entreprises publiques, le patronat, les PME, les artisans, à l'échelon national et local.

Elle doit s'appuyer sur des mesures réellement incitatives pour la création d'emplois en mettant un terme à toutes les dispositions coûteuses et contradictoires qui font du marché de l'emploi un marché ingérable, mais qui est une aubaine pour nombre d'entreprises.

Il faut donc aborder dans toute son ampleur le problème de la réduction de la durée du travail.

Revenir vite à 37,5 annuités de versement dans le secteur privé pour permettre un départ en retraite plus rapide, assorti systématiquement d'embauche de jeunes sur des emplois à temps complet et à durée indéterminée.

Elaborer un loi-cadre sur le temps de travail et l'emploi portant l'objectif d'une durée hebdomadaire du travail ramenée à 35 heures sans perte de salaires comme base de calcul, laissant à la négociation dans chaque secteur ou chaque branche le soin

Comme une fenêtre sur l'avenir...

CONVICTION

» NOUS AFFIRMONS QU'IL Y AURA RENANCE

» NOUS AFFIRMONS SALAIRE...

ENTRE AUTRES PAR LA
DÉLÉGATION CGT à Montpellier

- Loin de tout ras-
le-bol, un mouvement
qui revendique
un avenir.
- Pour en finir
avec "la crise et le
châtiment".

● Pour remettre
le social au cœur des
préoccupations.

de définir les conditions de mise en œuvre qui peuvent effectivement s'adapter selon les situations et les catégories de salariés, selon un éventail qui peut aller de la semaine de 4 jours jusqu'à une ou deux semaines de congés supplémentaires pour les catégories de salariés soumis à des contraintes difficiles.

Cette loi cadre doit porter des principes clairs sur la limitation des heures supplémentaires, sur la durée forfaitaire du travail pour les cadres, sur la limitation des amplitudes journalières et hebdomadaires et sur une réglementation sérieuse des emplois à temps partiel qui sont maintenant, de plus en plus, des emplois non pas choisis mais imposés.

Ces conditions sont indispensables pour que la réduction de la durée du travail soit mise au service de l'emploi et de l'amélioration des conditions de travail.

Les choix que vous allez faire ou impulser sont importants, ils vont avoir des implications lourdes quant au devenir de notre société.

La dérive dangereuse des services publics vers la privatisation et la déréglementation est un de ceux là. L'affirmation de « Services publics à la Française », même inscrite dans la Constitution, serait vide de sens si l'on ne stoppait pas les prétentions des grandes fédéralités financières européennes qui ne veulent pas entendre parler de reconnaissance des services publics nationaux dans leurs diversités, ce qu'il va bien falloir leur imposer, tout en exigeant le droit, pour les services publics, de nouer des coopérations internationales mutuellement avantageuses.

La question centrale qui est aujourd'hui posée au gouvernement, et à laquelle ne peut échapper le patronat est celle-ci :

- allons nous rester dans une logique de partage du chômage et de la pénurie, tandis que vont perdurer des inégalités exorbitantes, un niveau de profits considérables et une croissance financière dévastatrice ?

- ou allons nous travailler à la mise en œuvre progressive d'une politique résolument tournée et conçue pour mettre la réponse aux besoins des hommes et des femmes ?

Les réponses ou les non réponses d'aujourd'hui seront, de ce point de vue, lourdes de sens

000

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Les partenaires sociaux et le Premier Ministre, accompagné des membres du gouvernement principalement concernés, se sont rencontrés le jeudi 21 décembre 1995.

Les partenaires sociaux et le Gouvernement ont affirmé leur commune détermination à faire de l'emploi leur priorité absolue.

Dans cet esprit, le Gouvernement et les partenaires sociaux se sont accordés pour constater que les perspectives économiques du 1er semestre 1996 rendent nécessaire un encouragement à la consommation des ménages et à l'activité des entreprises.

Le Gouvernement a annoncé un ensemble de mesures visant à favoriser l'utilisation de l'épargne existante en faveur de la consommation, à encourager les dépenses en faveur du logement et à accentuer les effets de l'investissement public sur l'activité.

Mais la recherche d'une croissance plus forte ne pourra suffire à elle seule à résoudre la situation du chômage et de l'exclusion.

Les jeunes connaissent des difficultés particulières pour accéder à un emploi. La gravité du chômage des jeunes entretient dans notre société une crainte devant l'avenir qui affecte la croissance de notre économie en pesant fortement sur la consommation.

Favoriser l'embauche des jeunes, réduire le temps de travail sont deux voies sur lesquelles il faut s'engager avec ambition et volonté.

1 - Affirmer le devoir national d'insertion et d'embauche des jeunes

En ce qui concerne l'emploi des jeunes, il faut inverser la tendance et changer d'échelle et de rythme pour atteindre 250 000 embauches supplémentaires en 1996.

1) Le Gouvernement et les partenaires sociaux reconnaissent la nécessité d'améliorer le taux d'activité des jeunes, en rapprochant leur situation de celle de la moyenne de la population active.

Les partenaires sociaux engageront dans les semaines qui viennent des négociations pour définir les moyens nécessaires pour arriver à ce résultat, ainsi que la façon dont le suivi en sera effectué.

Le Gouvernement invite les entreprises à se fixer comme objectif d'arriver, dans le cadre de leurs embauches, à un recrutement de 50 % de jeunes. Une évaluation sera effectuée à la fin de l'année 1996 pour mesurer les efforts réalisés.

Le Gouvernement attend des grandes entreprises françaises qui ont un développement à l'international, qu'elles offrent par la négociation un nombre de stages de une à deux années dans leurs filiales à l'étranger.

2) Les partenaires sociaux sont convenus d'ouvrir rapidement une négociation interprofessionnelle pour développer la cessation progressive d'activité en fin de carrière permettant l'embauche de jeunes. Ils conviennent également d'évaluer dans les meilleurs délais l'accord du 6 septembre 1995 et de prendre toutes mesures susceptibles d'en accélérer la mise en oeuvre et d'en améliorer l'efficacité, et le cas échéant les modalités.

Ils conviennent enfin de consolider le fond paritaire en faveur de l'emploi auquel l'Etat apportera, le cas échéant, son concours au vu du bilan des actions engagées.

3) Le renforcement des dispositifs de l'alternance fera l'objet de décisions nouvelles, notamment par la prochaine présentation au Parlement d'un projet de loi sur l'apprentissage et par le développement des contrats de qualification. Il tiendra compte des coûts pédagogiques et du coût différentiel de rémunération pour les plus de 18 ans. L'Etat maintiendra ses efforts pour le financement du contrat de qualification, notamment pour la prime incitative.

Le Gouvernement et les partenaires sociaux conviennent de réfléchir à la mise en place pour les étudiants d'expériences de longue durée en entreprise s'intégrant aux cursus universitaires. Le ministre de l'éducation nationale prendra les dispositions nécessaires pour la mise en oeuvre de cette étape vers le droit à l'insertion.

Les partenaires sociaux discuteront des modalités du renforcement de l'orientation professionnelle des jeunes.

4) Pour les jeunes sans qualification, les dispositions suivantes sont arrêtées :

créer les conditions d'une meilleure utilisation du contrat d'orientation pour l'accès à une première expérience en entreprise ;

ouvrir le contrat initiativé emploi aux jeunes en grande difficulté sans condition d'inscription à l'ANPE ;

mettre en place un contrat d'initiative locale à la disposition des collectivités locales, pour la création d'emplois d'intérêt collectif.

En outre l'Etat se fixe comme objectif de garantir pour les CES une formation et un suivi

Il est proposé d'engager des négociations en vue de mettre en place des programmes régionaux d'insertion. Ces programmes fixeront des objectifs régionaux d'insertion professionnelle pour les jeunes en difficulté et détermineront les modalités d'un suivi opérationnel de leurs parcours d'insertion afin de leur offrir de nouvelles chances en cas d'échec. En outre, au niveau national seront discutées les conditions du développement du tutorat pour l'accompagnement de ces jeunes en entreprise, notamment en ce qui concerne les modalités de prise en charge des heures de tutorat ainsi que de la formation des tuteurs.

La mise en oeuvre de ces initiatives en faveur des jeunes et la réalisation des objectifs annoncés fera l'objet d'un bilan d'étape à la fin du premier semestre de l'année 1996. Le bilan prendra en compte les expériences d'insertion des jeunes réalisées dans des entreprises ou des collectivités pilotes.

Au vu de ces résultats, le Gouvernement prendra toute disposition utile, au besoin en proposant l'adoption de dispositions législatives.

En outre, les dispositifs d'allègement du coût du travail donneront lieu à la fin du premier semestre de 1996 à une évaluation. Ce bilan permettra de voir comment garantir, dans la poursuite de ce processus, l'effectivité des contreparties en termes d'emplois créés ou sauvegardés, en priorité pour les jeunes.

L'EXIGENCE DEMEURE DU RETRAIT DU PLAN JUPPE ET DE L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS SUR LES REVENDICATIONS.

Les mesures gouvernementales à l'issue du sommet de Matignon de cette nuit ne tiennent aucun compte des contenus revendicatifs et aspirations qui s'expriment avec puissance et détermination dans les mouvements sociaux en cours dans le pays.

Les luttes ont contraint le pouvoir à un recul important sur ces objectifs de régression dans le secteur public et la Fonction Publique, notamment sur les régimes spéciaux de retraite. Toutefois, il persiste et engage les autres aspects de son plan de démantèlement et de dérèglementation de la protection sociale et du service public hospitalier.

C'est ainsi que la CGT a appris l'ors d'une rencontre sur les "ateliers" le 20/12/95 au Ministère des Affaires Sociales :

- que les ordonnances sont rédigées
- la décision d'un projet de loi par le Conseil des Ministres
- la saisine des Calsses de la Sécu sur des projets de décrets
- la préparation par les services techniques de la mise en application du plan Juppé.

Ceci relativise le "dialogue social". En fait il s'agit d'une vitrine de concertation.

Ces mesures n'apportent aucune réponse concrète aux besoins de tous, salariés, retraités, privés d'emploi et exclus, ni de solutions pour résoudre la crise sociale et économique qui s'aggrave.

Pour les agents de la Fonction Publique la situation reste en l'état :

- dangers sur les régimes particuliers de maladie, prestations familiales et action sociale
- blocage des salaires et des carrières, mise en cause des garanties statutaires
- maintien de la précarité, plan dérisoire de titularisation et refus de créations de postes de titulaires.

Pas de mesure de réduction du temps de travail et pour la cessation anticipée d'activité.

Mise en oeuvre de la réforme de l'Etat (déconcentration-restructuration-délocalisation-privatisation) et atteintes aux missions, place et rôle du service public.

Dans ces conditions, les raisons pour la poursuite de l'action demeurent légitimes et l'UGFF appelle ses organisations, ses militants et adhérents, les personnels à la vigilance et à relancer dans l'unité la mobilisation dans les services, ateliers et labos, pour imposer à tous les niveaux des négociations sur tous les aspects du contentieux revendicatif.

A AFFICHER PARTOUT

Les mesures arrachées par l'action...

Nature de la mesure	Population concernée	Projet initial	Engagements pris par le gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> • Régimes spéciaux de retraite 	<p>184 000 cheminots, 38 000 agents de la RATP, et 4 millions de fonctionnaires et assimilés.</p>	<p>Fin des régimes spéciaux. Allongement de 37,5 à 40 ans de la durée de cotisations pour la retraite à taux plein.</p>	<p>Le 12 décembre, Alain Juppé annonce le maintien intégral des régimes spéciaux pour les agents de la SNCF et de la RATP : « pas question de remettre en cause l'âge de départ à la retraite »... Le 14 décembre, il informe de « l'abandon de toute réforme du régime des retraites » pour l'ensemble de la Fonction publique.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de plan Etat-SNCF 	<p>L'ensemble des usagers du rail. Les cheminots.</p>	<p>Fermeture d'au moins 6 000 kilomètres de lignes. Suppression de 30 000 à 50 000 emplois de cheminots d'ici à l'an 2000. Démantèlement du réseau national.</p>	<p>Le 14 décembre, Bernard Pons annonce le gel et la remise à plat du projet. « Un nouveau texte du contrat de plan doit être élaboré » en association avec les syndicats. La concertation pourrait durer plusieurs mois. « Aucune cession, privatisation ou filialisation ne sera engagée » dans cette période.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Réforme de la fiscalité 	<p>Tous les contribuables. Y compris les 9 millions de personnes jusqu'ici exonérées.</p>	<p>Augmentation et élargissement de la CSG. Suppression de l'abattement fiscal de 20% pour les salariés. Réforme globale annoncée pour la fin décembre.</p>	<p>Report de toute « réforme globale » au printemps. Rumeurs selon lesquelles Maignon abandonnerait son projet de suppression de l'abattement de 20% pour les salariés.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Budget des universités 	<p>2,4 millions d'étudiants, d'enseignants et d'agents.</p>	<p>Crédits en hausse de 4,3%, très loin des besoins. 1 694 postes d'enseignants et d'IATOS en plus (minimum chiffré à 5 000 par les étudiants et les enseignants).</p>	<p>Le 3 décembre, François Bayrou annonce le déblocage de 2 milliards de plus pour « la sécurité des établissements », la création de 2 000 emplois d'agents de plus au 1er septembre 1996 (dont 1 000 par conversion d'heures supplémentaires).</p>

... et celles que Juppé veut encore imposer

82 milliards de prélèvements supplémentaires sur les salariés, les retraités, les chômeurs, les familles						
Nature du prélèvement	Population concernée	Taux actuel	Nouveau taux	Date d'entrée en vigueur	Durée	Coût pour les intéressés
<ul style="list-style-type: none"> RDS (Remboursement de la dette sociale) 	Les ménages paieront sur l'ensemble de leurs revenus. Hors minima sociaux, pensions militaires, rentes d'accidents du travail et produits d'épargne populaire (livret A).	0,5% du revenu brut	1er janvier 1996	13 ans	25 milliards de francs par an
<ul style="list-style-type: none"> Elargissement de la CSG 	Ménages	2,4%	Indéterminé mais devrait augmenter.	1er janvier 1997	4 milliards de francs par an pour l'élargissement de la CSG.
<ul style="list-style-type: none"> Imposition à l'impôt sur le revenu des allocations familiales 	Ménages ayant au moins deux enfants. 300 000 familles deviendront imposables.	Celui de l'impôt sur le revenu.	1er janvier 1997	6 milliards de francs par an.
<ul style="list-style-type: none"> Cotisations maladie 	Retraités imposables et chômeurs dont l'allocation est supérieure au SMIC.	1,4% de la retraite de base	2,6% 3,8%	1er janvier 1996 1er janvier 1997	1 an indéterminé	7 milliards de francs en 1996. 15 milliards de francs par an après.
		2,4% de la retraite complémentaire	3,6% 4,8%	1er janvier 1996 1er janvier 1997	1 an indéterminé	
		1,4% de l'allocation chômage	2,6% 3,8%	1er janvier 1996 1er janvier 1997	1 an indéterminé	